



DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025

DÉLIBÉRATION D.2025.43 : Approbation de la convention de prêt à usage avec l'association "Les jardins du Lyonnais et de la Xavière"

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Brindas légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frédéric JEAN, Maire de Brindas.

Date de convocation : 01/07/2025
Date d'affichage : 01/07/2025
Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de procurations données : 4
Absents non représentés : 5
Nombre de votants : 23

Etaient présents :

Frédéric JEAN, Fabrice VERICEL, Danielle GEREZ, Anne CHANTRAINE, Thierry BAILLY, Martine LALAUZE, Sylvie PETER, Bernard BALESTIE, Christiane DOMINIQUE, Claudine ROSIN, Sylvie GAUDET dit TRAFIT, Fabrice PÉCOU, Sébastien MARTINEZ, Patrick BIANCHI, Michel WEILL, Nathalie POIGNET, Laurent FERLET, Eric BEARZATTO, Guillaume GIRAUD.

Avaients donné pouvoir :

Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE pouvoir à Thierry BAILLY, Jocelyne DOMINIQUE pouvoir à Martine LALAUZE, Éric GESBERT pouvoir à Sébastien MARTINEZ, Ludovic PICARD pouvoir à Patrick BIANCHI

Absents non représentés :

Bertrand DUPRÉ, Laetitia ROSA DA COSTA, Christine BAUDOIN, Carole CHAPON, Fabrice BLANCHARD.

Secrétaire de séance : Laurent FERLET

Soucieuse d'améliorer la qualité de vie de ses habitants, la Commune de Brindas a souhaité créer des jardins familiaux sur une parcelle communale de 2 100 m² située Chemin des Roulattes.

Ces jardins permettront à des familles brindasiennes vivant en résidence collective de pouvoir disposer d'un potager pour leur propre consommation. Outre le fait de pouvoir y cultiver ses légumes, les jardins familiaux sont également un lieu de rencontre et d'échanges propices au développement du lien social.

Les jardins familiaux sont des potagers jardinés par les citoyens dont une place importante est donnée aux pratiques écologiques.

Le projet prévoit de créer 14 parcelles de 100 m² chacune, équipées d'un chalet. Des points d'eaux seront également prévus ainsi que des récupérateurs d'eaux pluviales. La surface totale de la parcelle communale, située chemin des Roulattes et cadastrée BO 68, est de 2 100 m². Les 14 jardins occuperont alors 1 400 m² et il est prévu d'aménager les 700 m² restant pour le stationnement des véhicules.

Par délibération n°D2024-36 approuvée à l'unanimité le 3 juin dernier, la Commune de Brindas a autorisé le maire à solliciter des subventions dans le cadre de la réalisation de ces jardins familiaux.



Par ailleurs, dans le cadre du développement de ce projet, la Commune a souhaité également acquérir, pour un montant de 17 996,80 €, les parcelles limitrophes et cadastrées comme suit :

- BO 67 d'une surface de 15 000 m²
- AL 37 d'une surface de 5341 m²
- AE 35 d'une surface 2 121 m²

Le conseil municipal a approuvé ce projet d'acquisition lors de sa séance du 8 juillet 2024.

Pour le fonctionnement de ce projet dans de bonnes conditions, il a été décidé, après avis de la commission Environnement d'en confier la gestion à l'association « Les jardins du Lyonnais et de la Xavière ».

Afin de cadrer l'intervention de cette association et de son occupation d'un terrain du domaine privé de la commune, il est nécessaire d'établir avec elle une convention fixant les règles de son occupation. Par ailleurs un règlement des jardins familiaux sera ultérieurement établi.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil municipal de BRINDAS d'approuver la délibération suivante :

Le Conseil Municipal

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal,

VU la délibération n°D2024-36 du 3 juin 2024 approuvant le projet de création de 14 jardins familiaux sur la parcelle B068 située chemin des Roulattes à Brindas

VU la délibération n°D2024-48 du 8 juillet 2024 autorisant le maire à acquérir les parcelles cadastrées AE 35, AL 37 et B067 pour la réalisation de jardins familiaux à Brindas

CONSIDÉRANT l'avis de la commission Environnement du 24 avril sur la nécessité de passer une convention de prêt à usage pour la bonne administration de l'occupation de la parcelle B068 à Brindas,

DÉLIBÈRE

- ARTICLE UN : APPOUVE la convention de prêt à usage entre la Commune et l'association « Les jardins du Lyonnais et de la Xavière » relative à l'occupation de la parcelle N° 68 sis chemin des Roulattes, ci-annexée ;
- ARTICLE DEUX : AUTORISE le maire à la signer ainsi que tout acte y afférent.

Résultat du vote : Unanimité



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 10/07/2025

Et affiché le 11/07/2025

Le secrétaire,

Laurent FERLET



Brindas le

11/07/2025

Le Maire,

Frédéric JEAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut également être saisi via le site www.telerecours.fr.

